

Le clignotant

CGT DOUANES - ILE DE FRANCE

MARS
2024



Combs-la-Ville

VISITE CGT - 7 FÉVRIER

Les collègues de Combs-la-Ville sont actuellement logés dans des locaux mis à disposition par la mairie. Cette solution provisoire permet une remise en état de l'ancienne BSI. Hélas, pendant ce laps de temps **une cimenterie s'est installée à proximité immédiate des locaux de nos collègues**. Nuisance sonore, vibrations, particules potentiellement cancérogènes sont les nouveaux éléments qui viennent plomber ce dossier. Le SNAD CGT a fait une petite vidéo éloquent sur le site afin de la monter en bilatérale (DI et RH1) et à l'occasion du

groupe de travail de formation spécialisée du CSA. Il semble par ailleurs que la cimenterie se soit affranchie de certaines autorisations avant de s'installer. **Deux jours après notre intervention le DI nous a prévenu de la visite imminente de deux inspecteurs de la DREAT**. Avant toute chose **notre principale préoccupation concerne la santé des agents**.

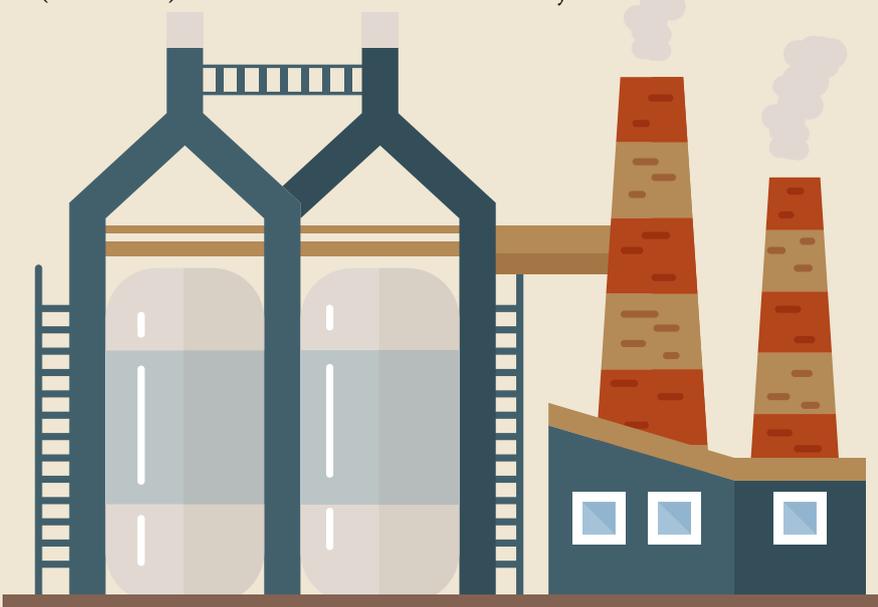
Nous exigeons que tout soit mis en œuvre pour la garantir. Nous interviendrons donc sans relâche sur ce sujet.



Aulnay-sous-Bois

VISITE CGT - 20 FÉVRIER

Le 20 février, le SNAD CGT s'est déplacé dans locaux d'Aulnay Sous bois (bureau et brigade) à Garonor. **Ce site est très difficile d'accès et souffre régulièrement de sous-effectif**. La prime d'attractivité ne semble pas suffisante pour inciter les agents à rester sur leur poste. Par ailleurs, **ce site est amianté** et complique considérablement la mise en œuvre de gros travaux. Cependant des améliorations et des rafraîchissements sont possibles. La CGT, à l'occasion d'une bilatérale avec RH1 le 21 février puis le 26 février avec le DI d'Île de France, a demandé à ce que des travaux soient entrepris notamment pour les douches et sanitaires, la circulation et le mur endommagé. **Le SNAD CGT à cette occasion a montré les photos prises sur le site. Bonne nouvelle, ces travaux vont être réalisés et sont d'ores et déjà financés** (réponse du jeudi 7 mars). Nul doute que cette marque de considération pour nos collègues sera appréciée.



Direction générale

VISITE CGT - 7 MARS

Le SNAD CGT a tenu une permanence dans les locaux de la DG le jeudi 7 mars. A cette occasion les représentants de notre syndicat ont suivi une formation immersive sur les violences sexistes. A la suite de cette réunion nous avons pu débriefer avec nos collègues de RH4. Nous les remercions pour la qualité de cette initiative et pour leur accueil. Nous invitons tous les collègues qui en auront l'opportunité à suivre cette formation.

Note télétravail de la DI d'Ile-de-France

Une certaine note de la DI sur le télétravail a suscité l'émoi de nombreux collègues. Celle-ci était probablement plus maladroite que mal-intentionnée. **Tous les télétravailleurs ont le droit à un siège adapté pour le télétravail**, ce qui à la lecture de la note était tout sauf une évidence. Si le critère de quotité de télétravail est retenu pour l'attribution, compte tenu des stocks, chacun pourra bénéficier de ce type d'équipement. On peut en conclure que le temps passé à expliquer n'est jamais du temps perdu et qu'il évite des crispations et des incompréhensions.



Une question ? Un problème ?
Envie de nous contacter ? Envie de nous voir
dans votre service ? Dites-le nous !

cgt-paris@douane.finances.gouv.fr



Indemnité de résidence

Créée en 1919, l'indemnité de résidence des fonctionnaires constituait un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé dans les différentes localités d'affectation. Ces différences étaient en lien avec des zones où les destructions avaient été plus ou moins massives durant la guerre et où la crise du logement sévissait.



Dans les années 1960, la plupart de ces indemnités ont été intégrées dans les traitements à l'exception de deux zones, celles où l'État a maintenu une indemnité égale à 3 % du traitement brut, celles où l'indemnité est égale à 1 %. La dernière modification du zonage date de 2001...

Ce dispositif est censé, à l'heure actuelle, prendre en compte le coût de la vie, plus élevé dans les territoires urbains. Or, des disparités importantes au détriment de certains départements ainsi qu'entre différentes communes du même département existent.

Pourtant, nul ne peut ignorer la hausse extrêmement forte des prix de l'immobilier qui a été constatée dans toutes les communes ces dernières années et l'augmentation significative du coût de la vie.

Cette indemnité de résidence, égale à 3 % du traitement indiciaire brut en Île-de-France n'a donc jamais été réévaluée. En outre, cette indemnité est très inégalitaire puisque plus le traitement est bas, plus l'indemnité est basse alors que les difficultés pour se loger et faire face aux dépenses de la vie courante sont encore plus prégnantes pour les bas salaires. Une forfaitisation de cette indemnité (150 euros) serait une mesure de justice sociale. Par

ailleurs, des villes exclues du dispositif (Bordeaux, Toulouse, Biarritz et tant d'autres) devraient pouvoir être intégrées dans l'une des deux zones bénéficiaires de l'indemnité.

Cette mesure serait de nature à renforcer l'attractivité, tout particulièrement en Île de France où, années après années, on ne parvient pas à résoudre le phénomène des nombreuses vacances de postes.

DES QUESTIONS SUR...

- TA CARRIÈRE ?
- TES DROITS ?
- TON ÉVALUATION ?
- TES CONCOURS ?
- TA PAYE ?
- TA FORMATION ?
- TES CONGÉS ?
- TES CONDITIONS DE TRAVAIL ?
- TON TEMPS DE TRAVAIL ?
- TA RETRAITE ?
- TA MUTATION ?



TOUTES LES RÉPONSES SUR
guide.cgtdouanes.fr

Immobilier de l'État Une logique stupéfiante !

BOISSY-SAINT-LÉGER

Le nouveau credo du gouvernement, qui consiste à privilégier le domanial pour les services de l'État, nous convient bien puisque c'est ce que nous réclamons à la CGT depuis plus de 20 ans. Les difficultés rencontrées sont que l'État a déjà vendu une bonne partie de son patrimoine et que trouver des bâtiments domaniaux, tout particulièrement en Île-de-France, relève bien souvent de la gageure. De plus les crédits en baisse pour notre DI ne permettent pas d'effectuer des travaux nécessaires à la bonne préservation de certaines structures. Boissy-Saint-Léger (nous ferons une visite de site prochainement), site domaniale remarquable en est l'illustration parfaite. Plus de gardien, qui effectuait des tâches d'entretien du parc, plus d'entre-

tien des locaux annexes, où se sont progressivement installées des moisissures, et qui sont dans un état de décrépitude avancée. Privilégier le domanial, quand on en trouve ou qu'on en dispose mais sans pouvoir

l'entretenir, est-ce bien sérieux ?! Ce site à proximité immédiate d'une cité de la Masse des douanes ne mérite-il pas un projet à la hauteur de son potentiel ?



Direction régionale de Paris-Est

La migration du bureau de Marne la Vallée vers Torcy s'est achevée récemment. On peut d'ores et déjà constater que de réels problèmes de conceptions existent.

Tout particulièrement l'isolation phonique, ou plutôt l'absence

d'isolation phonique, qui constitue un sérieux problème avec des cloisons entre les bureaux qui ne jouent qu'un rôle de séparation des espaces. Des agents ont même demandé des protections auditives tant les nuisances sonores sont importantes. A cela s'ajoute les bruits extérieurs du fait de fenêtres

qui isolent aussi peu du bruit que de la température.

Le problème des places de parking n'est lui non plus pas réglé, même si une convention avec un bailleur a été réalisée, puisque certains résidents de l'immeuble se montrent particulièrement hostiles envers nos collègues.